



REGISTRE

ACCESSIBILITE

ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC





RENSEIGNEMENTS SUR L'ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Raison sociale : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Adresse : 9 Avenue Alfred Sauvy

Code postal : 66600 Ville : Rivesaltes

Téléphone : 04 68 35 88 00 Fax :

Site web : www.cma66.fr Email :

Nom du représentant de la personne morale : Secrétaire général : M. Montes Jérôme

Siret : 186 600 011 00032 Naf :

Activité : 7381-Organisme consulaire

L'établissement fait-il partie de la 5^{ème} catégorie : OUI ☐ NON ☒

Effectif de l'ERP : Personnel : 121 Public : 1050 Total : 1271 (public réparti sur différentes semaines)

L'ERP possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sol) : OUI ☒ NON ☐

Un document tenant lieu d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été établi : OUI ☐ NON ☒

Si oui à quelle date :

Existe-il un registre de sécurité : OUI ☒ NON ☐

SIGNALETIQUE

- Signalétique indiquant les changements de direction et les accès
- Signalétique indiquant les croisements voiture / piéton
- Signalétique lisible et visible (hauteur et type des caractères, au regard des distances)
- Typographie de couleur contrastée selon le type de support
- Toute information sonore doublée par une information visuelle

CONFORME :

OUI ☒

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

ECLAIRAGE

- Cheminement extérieur 20 lux
- Circulation piéton / voiture 50 lux
- Circulation intérieur 100 lux
- Escalier et équipement 150 lux
- Poste ou banque d'accueil 200 lux

CONFORME :

OUI ☒

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

CHEMINEMENT

- Sol stable, non meuble et sans trou ou ressaut > à 2 cm
- Largeur du cheminement de 1.20 m (tolérance 0.90 m sur une courte distance)
- Absence d'élément en saillie ≥ 0.15 m
- Dévers sur les cheminements $\leq$ à 3 %
- Espaces de giration à chaque choix d'orientation et tous les 6 à 8 m
- Eléments de guidage texturé (à minima entre l'entrée, le parking et l'accueil)
- Revêtements sans gêne visuelle ou acoustique
- Hauteur de passage libre $\leq 2,20$ m sous élément suspendu

CONFORME :

OUI ☒

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
Intégration d'une bande podotactile dans les futurs travaux d'aménagements extérieurs (2022)				

VIDE BORDANT LE CHEMINEMENT

Dans le cas d'un vide bordant le cheminement supérieur à 0.40 cm, présence d'un garde-corps.

CONFORME :

OUI ☒

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

PARKING

En cas de place de parking, 2 % du parc doit être accessible (minimum 1 place adaptée).

- Places localisées à proximité de l'entrée
- Largeur 3.30 m
- Marquage au sol + Signalétique verticale
- Raccordement au cheminement sans ressaut > à 2 cm

CONFORME :

OUI ☒

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
Marquage au sol refait BC 561 du 09/09/21	Octobre 21	- 3000 €		

PORTAIL ET PORTE ADAPTEE

- Portail facilement manœuvrable (50 Newtons)
- Espaces de manœuvre devant et derrière (1.70 m - 2.20 m)
- Largeur de passage utile d'un battant 0.77 m à minima (obligatoire 0.83 m chambres adaptées)
- Hauteur de poignée (0.90 m et 1.30 m)
- Temporisation d'ouverture adaptée à la distance pour les portails automatiques

CONFORME :

OUI ☒

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

ASCENSEUR ET PLATEFORME ELEVATRICE

- Conforme à la norme NF EN 81-70/A1 ou plateforme élévatrice selon les normes NF EN 81-41 et NF EN 81-40)
- Largeur de passage de porte 0.80 m
- Dimension minimale de la cabine 1.10 m x 1.40 m
- Dimension minimale de la plateforme élévatrice 0.90m x 1.40 m
- Charge minimale supportée ≥ 300 kg

CONFORME :

OUI ☒

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

ESCALIER ≤ 3 MARCHES

- BEV (Bande d'Eveil à la Vigilance) en haut de chaque escalier entre 0.28 et 0.50 m de la première marche
- Contre-marche et nez de marche de couleur contrastée notamment sur la première et dernière marche
- Main courante recommandée (hauteur 0.80 m à 1.00 m)
- Hauteur de marche ≤ 0.17 m
- Absence d'obstacle au pied de chaque nez de marche
- Largeur de giron ≥ 28 cm

CONFORME :

OUI ☐

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☒

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

ESCALIER > 3 MARCHES

- BEV (Bande d'Eveil à la Vigilance) en haut de chaque escalier entre 0.28 et 0.50 m de la première marche
- Contre-marche et nez de marche de couleur contrastée notamment sur la première et dernière marche
- Main courante, barre de maintien (rigide et continu) (hauteur 0.80 m à 1.00 m)
- Main courante (hauteur 0.80 m à 1.00 m)
- Hauteur de marche 0.17 m
- Absence d'obstacle au pied de chaque nez de marche
- Largeur de giron ≥ 28 cm

CONFORME :

OUI ☐

NON ☒

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
Refaire les BED sur escaliers (bandes usées). Mise en place de nez de marche 09/2021 Matériel reçu (BC400)	Année scolaire 2022 (l'entretien des escaliers nécessite que l'établissement soit vide)	200 €		
Pose de contremarche contrastante escalier bâtiment A (travaux 2021 et 2022)				

DISPOSITIF DE COMMANDE

- Prise en compte des appels par le système, notamment des personnes sourdes, malentendantes ou muettes
- Assure le retour d'information de la prise en compte de l'appel, particulièrement lors de l'absence d'une vision directe
- Hauteur entre 0.90 m et 1.30 m
- Espace d'usage 0.80 m x 1.30 m
- Couleur contrastée notamment au niveau des organes de commande
- L'ensemble peut être associé avec des systèmes visuels et sonores

CONFORME :

OUI ☐

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☒

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

BANQUE D'ACCUEIL ET BORNE DE PAIEMENT

- Utilisable en position debout ou assise
- Configurer pour une communication visuelle
- Plan supérieur d'une partie du meuble, hauteur maximale 80 cm
- Vide sous meuble (Hauteur 70 cm, Largeur 60 cm, Profondeur 30 cm)
- Lisibilité des affichages (prix), assis ou debout

CONFORME :

OUI ☒

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

PERSONNEL

Le personnel appelé à être en contact avec les clients doit être formé à l'accueil et à l'accompagnement de toute personne handicapée (moteur, visuel, auditif, mental, cognitif psychique...)

CONFORME :

OUI ☐

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
Formation « accueil de personnes en situation de handicap ». 12/2020 Devis effectué 04/2021 Rétractation de l'organisme sélectionné 09/2021 Bon de cde relancé.	Session 20232 - date à déterminer-			

TOILETTES

- Au moins un doit être accessible aux personnes handicapées
- Rayon de giration dans ou devant les toilettes (diamètre 1.50 m), en dehors du débatement de la porte
- Espace d'usage ou de transfert (0.80 m x 1.30 m), en dehors du débatement de la porte
- Barre de maintien, hauteur comprise entre 0.80 m à 1.00 m
- Axe de la lunette du WC distant entre 0.35 m à 0.40 m du mur latéral
- Hauteur de cuvette entre 0.45 m et 0.50 m
- Lave-mains adapté avec hauteur du plan ≤ 0.85 m

CONFORME :

OUI ☒

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

LAVABO

- Espace ou vide sous le lavabo, dimensions minimum, Hauteur 70 cm, Largeur 60 cm, Profondeur 30 cm (Siphon déporté)
- Hauteur du plan ≤ 0.85 m

CONFORME :

OUI ☒

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

SALLE DE RESTAURATION

- Au moins 2 places adaptées jusqu'à 50 places et 1 emplacement supplémentaire par tranche de 50 places supplémentaires
- Largeur du cheminement principal 1.20 m (entrée/accueil/place adaptée/toilette)
- Largeur cheminement secondaire de 0.90 m – 0.60 m
- La dimension d'une place adaptée sera celle d'un espace d'usage (0.80 m x 1.30 m)
- Présence d'un vide sous la table, dimension : hauteur 0.70 m, profondeur 0.30 m
- Hauteur du plan supérieur de table, 0.80 m
- Espace vide sous le buffet, (Hauteur 70 cm, Largeur 60 cm, Profondeur 30 cm)
- Espace d'usage (0,80 m x 1,30 m) sur la longueur ou pourtour du buffet
- Distance de préhension des éléments en présentation sur le buffet (nourriture, assiettes...) adaptée (Hauteur entre 0.60 m et 1.30 m, Longueur/Profondeur 0.50 m)

CONFORME :

OUI ☒

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

SALLE D'EAU (DOUCHE, BAIGNOIRE)

- Rayon de giration (diamètre 1.50 m), chevauchement du débattement de la porte ≤ 0.25 m
- Espace d'usage ou de transfert (0.80 m x 1.30 m)
- Barre de maintien assis / debout (0.80 m à 1.00 m)
- Equipement pour s'asseoir dans la douche
- Hauteur accessible des équipements (0.90 m et 1.30 m)

CONFORME :

OUI ☒

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
Mise en place dans un bloc douche alimentaire et un bloc douche mécanique d'une barre de maintien assis/debout et d'un équipement pour s'asseoir. 7/2020 Validé en CHS 06/21 CDE effectuer				

NOTES ET OBSERVATIONS